

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

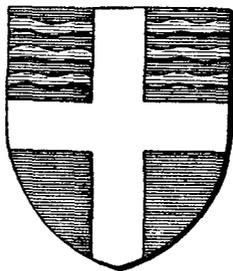
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1937

présenté au Conseil Municipal le 17 Mai 1938

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux-du-Temple, 3
1938

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{2}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours de 14 heures à 18 heures. Le samedi de 8 heures à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : No 85.025

ETAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, No 85.128, ou au poste de gendarmerie, No 85.021.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Emile MARTIN, domicilié à Villars.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, la route de Lausanne, entre les deux frontières, la route de Ferney, le chemin de la Scie, le chemin des Colombières, la route de Saint-Loup, le chemin de dessous St-Loup, le chemin Louis-Degallier jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, le chemin de Mont-Fleuri et la frontière vaudoise en Braille, ainsi que le Vieux-Port. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1er octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

(Suite : page 3 de la couverture)

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Commune de Versoix

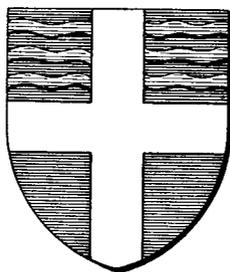
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1937

présenté au Conseil Municipal le 17 Mai 1938

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



DELACHAUX, GENÈVE
3, Terreaux-du-Temple, 3
1938

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 4 et 5 mai 1935

MM. DUTOIT, Hermann,	Radical	Entré en 1914 et 1922	(F)
ROESS, Albert,	»	»	1922 (T)
BACHER, Rodolphe,	»	»	1931 (T)
GENOUD, Alfred,	»	»	1931 (T)
DESOCHÉ, Abel,	»	»	1935 (F)
SEGER, Gustave,	»	»	1935 (F)
GOY, Frédéric,	»	»	1935 (T)
CHOLLET, Alphonse,	Socialiste	»	1935 (F)
SOLDINI, Louis,	»	»	1935 (T)
CUEREL, Jacques	»	»	1935 (F)
FAVEZ, Charles,	»	»	1935 (T)
DIETRICH, Joseph,	Chrétien-social	»	1931 (F)
PICCOT, Eugène,	»	»	1927 (T)
FERRIER, Jean,	Démocrate	»	1922 (T)
BORDIER, Jacques	»	»	1935 (F)

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Travaux; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des Finances.

Lors de l'élection des 18 et 19 mai 1935, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. MUNDINGER, Charles et BERGER, Francis.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du Feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Bâtiments, Voirie.

M. BERGER : Police et suppléance de l'Etat Civil.

M. FERRIER, Conseiller : Suppléance de l'Etat Civil.

Recensement cantonal de 1937

<i>Ménages</i> :		<i>Personnes</i> :			
Genevois .	239	Genevois .	697	Protestants .	1329
Confédérés.	318	Confédérés.	1211	Catholiques .	893
Etrangers .	75	Etrangers .	381	Divers et sans culte	67
	<u>632</u>		<u>2289</u>		<u>2289</u>

Compte rendu administratif et financier de l'Exercice 1937

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Nous vous présentons une fois de plus le rapport administratif et financier de Versoix.

Ce onzième rapport ne signale pas de faits considérables qui marquent l'histoire d'une commune. Il montre cependant que nos finances sont prospères malgré les nombreux travaux effectués dans le cadre du budget. Nous devons nous féliciter de passer ainsi la période de crise, tandis que tant d'autres administrations ont à lutter contre l'accroissement continu des dettes. Le chômage est en régression, nous avons fait l'impossible pour créer des occasions de travail à nos chômeurs. Ces derniers sont actuellement spécialisés dans les travaux de terrassement, leur nombre diminué sensiblement, nous nous en réjouissons.

Le budget de 1937 prévoyait aux recettes Fr. 78.550,—
aux dépenses Fr. 78.253,15

Le résultat a dépassé les prévisions budgétaires. En effet, les 30 centimes additionnels qui rapportaient en 1936 la somme de Fr. 47.500,— ont rapporté cette année Fr. 55.861,85. Cette somme se décompose comme suit :

Reliquat à fin 1936	Fr. 6.017,75	
Exercice courant	» 54.860,45	
Suppléments et amendes	» 6.216,35	
Dégrèvements		Fr. 3.932,95
Frais de perception		» 1.140,—
Escompte 2 %		» 571,15
Perception nette		» 55.861,85
Reliquat à nouveau		» 5.588,60
	<u>Fr. 67.094,55</u>	<u>Fr. 67.094,55</u>

Valeur du centime de l'année 1937 : Fr. 1.828,68

Valeur effective, Fr. 55.861,85 : 30 = Fr. 1.862,—

La valeur du centime est en augmentation réjouissante de Fr. 335,— sur l'année dernière ; cette plus-value est due au réta-

blissement partiel du capital, nous sommes cependant encore loin du résultat de l'année 1932 où le centime atteignait Fr. 2730,—.

Bien des problèmes sont encore loin d'être réalisés. Celui de la traversée du Bourg par la route de Suisse n'a pas fait de progrès, les finances de l'Etat ne permettent guère d'espérer une solution prochaine ; cependant la réfection de la route est achevée jusqu'à l'entrée de Bellevue, le dernier tronçon devra bien être étudié à son tour. Il est temps que le Département des Travaux publics opte entre les trois projets ébauchés depuis si longtemps : 1. Elargissement de la route actuelle, côté Jura ; 2. Prolongement du quai ; 3. Création d'une route déjà amorcée détournant la circulation derrière le Bourg par la gare. Nous rappelons que ce problème qui nous préoccupe aux points de vue circulation et sécurité est du domaine strictement cantonal.

Chemins communaux

Nous nous sommes appliqués à la correction des contours et à la remise en état des chemins. Ce printemps l'intersection de la route de Pont-Céard et de la route de Lausanne a été élargie et aménagée ; le ruisseau de Pont-Céard a été détourné et des trottoirs créés. Ce travail est fait avec la participation de l'Etat pour le 50 %.

Le contour au bas de la propriété Peter, à l'angle de la route de St-Loup et de l'avenue Lachenal, a été élargi. Cette opération a été très coûteuse étant donné la nécessité de reconstruire le mur au nouvel alignement et de déplacer la ligne électrique.

Le chemin de Létrat est redressé entre la route de Sauverny et l'entrée de la campagne d'Ecogia, nous prévoyons pour les exercices futurs la continuation de la réparation de cette route.

Avant la remise en état du chemin de Villars, nous nous sommes adressés à divers propriétaires pour obtenir des hors-lignes. Messieurs Pierre Bordier, Henri Bristlen, Victor Dultz et Eugène Debourgogne nous ont cédé des parcelles qui ont permis le redressement du chemin. Au delà du canal, le chemin de Villars doit être aménagé selon un projet présenté par le Service du Plan d'extension.

La partie supérieure du chemin Ami-Argand a été refaite, ainsi que le chemin du Vieux Cimetière appelé chemin de la Scie et l'avenue du Nouveau Cimetière. Tous ces travaux ont été exécutés dans la limite du budget.

Goudronnages

Première couche :

Préau de l'école enfantine,	321,35 m ²
Chemin Huber-Saladin,	198,— m ²

Soit 519,35 m² à Fr. 0,46 = Fr. 241,50

Seconde couche :

Chemin Louis-Degallier,	3242,10 m ²
Avenue Adrien-Lachenal,	1923,55 m ²
Route de St-Loup,	1373,10 m ²
Le Quai,	1809,55 m ²
Chemin de la Bécassière,	1429,40 m ²

Soit 9777,70 m² à Fr. 0,2525 = Fr. 2468,90

Total Fr. 2710,40

Agent municipal et cantonniers

Notre agent municipal, Monsieur Grosfillier, a atteint l'âge de 75 ans. Depuis 32 ans, il était au service de la Commune à laquelle il a rendu de grands services par un travail consciencieux. Il était temps de lui accorder sa retraite. Malheureusement, aucune caisse de prévoyance ni aucun statut ne nous permettaient de congédier cet employé qui, ne se sentant d'ailleurs pas diminué dans ses forces physiques, restait fidèlement attaché à son emploi.

Sur la proposition de la Mairie, vous avez consenti à M. Grosfillier une pension viagère de Fr. 200,— par mois. Cette pension modeste permettra à notre vieil employé de vivre une vieillesse sans soucis. Il a pris sa retraite le 31 décembre 1937, accompagné des vœux du Conseil municipal.

La Mairie a appelé à lui succéder Monsieur Maurice Besson, jardinier, genevois, né en 1905. Ce choix a été fait après mise au concours, sur une liste d'une douzaine de candidats. Son titre de diplômé de l'école d'horticulture et sa qualité de genevois lui ont valu sa nomination.

A cette occasion, la Mairie a étudié pour les cantonniers une pension viagère différée à l'âge de 62 ans. Les employés participeront au paiement des primes annuelles, mais auront leur avenir assuré, ainsi que celui de leur famille.

Cimetière

L'entretien du cimetière a occupé nos cantonniers ainsi que des journaliers choisis parmi les chômeurs. Comme nous avons besoin de nos cantonniers sur les routes, nous avons décidé de confier l'entretien du cimetière et sa surveillance à un jardinier. La place mise au concours a été attribuée à Monsieur Jacques Grundmann qui sera chargé des fonctions de fossoyeur, de concierge et de jardinier officiel.

Nous avons révisé le règlement du cimetière et soumis au paiement d'une redevance la pose des monuments, comme cela se fait dans d'autres communes. Le retrait de ces monuments, après la période de 20 ans, ne sera autorisé que sur demande écrite. Nous espérons qu'avec un contrôle plus strict, nous aurons un cimetière mieux entretenu.

Les concessions accordées en 1937 ont produit la somme de Fr. 1450,—.

Jetée du port

Le travail de protection de la jetée a été continué sur une longueur de 10 mètres. Nous avons profité de la période des basses eaux pour enfoncer des rails et récupérer des blocs d'enrochement. Le Département des Travaux publics a fait enlever la ligne aérienne qui alimentait le phare et l'a remplacée par un câble sous tube. Les pêcheurs à la ligne qui accrochaient leurs hameçons étaient cause de fréquents courts-circuits.

Vieux-Port

La Mairie a fait installer à Port-Choiseul une borne-fontaine à l'usage des nombreux promeneurs. Des W. C. ont été édifiés dans un bosquet. L'ordre et la propreté sont observés grâce à la surveillance bénévole de Monsieur et Madame Matthey.

Le Vieux-Port est toujours plus fréquenté et tend à remplacer l'établissement des bains du lac. La Commune se doit d'aménager cette plage pour le plus grand profit de notre population.

Bâtiments communaux

Ainsi que nous l'avions prévu lors de l'établissement du budget, nous avons repeint les deux classes de l'annexe construite en 1910. L'appartement du 2^e étage laissé vacant par le déménagement

du gendarme Baudit a été remis complètement en état. Nous nous disposons à reconstruire la cheminée de l'appartement de l'école enfantine occupée par la concierge et à repeindre la cuisine.

Nous avons mis en soumission la réfection et le ravalement des façades de l'école primaire. Nous avons demandé de bénéficier de la subvention fédérale pour ce travail qui sera exécuté pendant les vacances d'été.

Ecole enfantine

Après 35 ans de fonction comme maîtresse à l'école enfantine, Madame Alice Fish a fait valoir ses droits à la retraite et a pris congé de sa classe à Nouvel-An. Nous adressons à cette aimable fonctionnaire nos vœux cordiaux pour une longue et douce retraite.

Le Département de l'Instruction publique, après ouverture d'une inscription, a fait appel à Mademoiselle Elise Zingre. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue et formons des vœux pour qu'elle remplisse à Versoix une longue et utile carrière.

La population de la petite école n'a pas augmenté. Les élèves sont toujours groupés dans une seule classe; cependant quelques-uns d'entre eux ont été réunis à ceux de la première classe primaire où ils suivent toutefois le programme de l'école enfantine.

Les locaux de l'école doivent donner maintenant satisfaction. Le sol de la classe occupée par Mademoiselle Zingre a été recouvert d'un cork-linoléum. Rappelons que la façade et la toiture ont été refaites l'été dernier. Nous pensons que les critiques et les réclamations concernant ce bâtiment ne sont plus justifiées.

Ecoles de Versoix

Statistique au 1er octobre 1937

Ecole enfantine :

Classe de Mme Fish	31 élèves	31 élèves
------------------------------	-----------	-----------

Ecole primaire :

Classe de Mme Mundinger	24 élèves	
» Mme Debourgogne	24 »	
» Mme Bacher	26 »	
» M. Bölsterli	25 »	
» M. Dentand	30 »	129 élèves

Ecole secondaire :	<i>Report</i>	160 élèves
Classe de M. Ramseyer, 1re année . . .	29 élèves	
2me année	2 »	31 élèves

Chavannes :		
Classe de Mme Coindet	3 élèves	<u>3 élèves</u>
		194 élèves

Courses scolaires

Classes de MM. Bølsterli et Dentand :	Col de Voza
Classe de Mme Bacher :	Chillon
Classe de Mme Debourgogne :	Arzier
Classe de Mme Mundinger :	Le Bouveret

Naturalisation

Courtois, Adrien-Amédée, 1886, marié, deux enfants,
Français Fr. 1500,—

Etat Civil

Il a été inscrit au cours de l'année 1937 : 7 naissances
14 mariages
26 décès

Le registre des familles s'est accru de 23 feuillets ce qui en porte le nombre à 648.

Compagnie des Sapeurs-Pompiers

La Compagnie des Sapeurs-Pompiers n'a pas subi cette année de modifications dans son état-major ni dans ses cadres. Les exercices contrôlés par le major Keller se sont déroulés comme d'habitude au printemps et en automne; ils comportent des manœuvres de nuit, des exercices de cadres ainsi qu'une inspection traditionnelle du dimanche matin.

La Compagnie a été alarmée le 12 avril 1938, pour un incendie à la fabrique de papier. Le sinistre aurait pu prendre une grande extension et aurait pu avoir des conséquences déplorables si les pompiers n'avaient manœuvré avec rapidité. Malgré une violente bise, la fabrique a été préservée et il n'y a à déplorer que la destruction d'un bâtiment servant de dépôt de vieux papier. Le Poste

permanent ainsi que les Compagnies de Bellevue et de Genthod sont intervenus à notre appel ; nous les remercions vivement pour leur empressement et leur collaboration.

Les pompiers ont été alarmés également à l'occasion de feux de cheminées ou de commencements d'incendie. Nous devons au capitaine Marcel Wicht en particulier et à ses sapeurs de ne pas enregistrer de plus graves sinistres ; nous leur témoignons notre reconnaissance pour leur dévouement et leur enthousiasme pour une cause souvent ingrate.

Nous avons aussi enregistré une fausse alerte. Les pompiers ont été dérangés inutilement pour un soi-disant feu de forêt près de Sauvigny. Il est inconcevable qu'on abuse de la bonne volonté des pompiers ou qu'on se livre à des plaisanteries de si mauvais goût.

Le matériel du corps a été complété et renouvelé, nous vous proposerons cette année de nouvelles acquisitions de courses et de matériel.

Fièvre aphteuse

L'épizootie de fièvre aphteuse a sévi dans notre commune avec une grande violence. Plusieurs fermes à Sauvigny, puis au Bioley et enfin à St-Loup ont été contaminées ; dans les premiers cas, le bétail a été abattu. Des mesures de protection sévères ont été prises par l'Office vétérinaire cantonal ; il en est résulté dans la commune toute une série de restrictions dans la circulation et la vie publique ; c'est ainsi que les assemblées ont été interdites, les soirées des sociétés organisées en automne ont été renvoyées à des temps meilleurs.

L'organisation du bazar en faveur des Colonies de vacances a été reportée à l'année 1939.

Obscurcissement des 27 septembre et 4-5 novembre 1937

Une ordonnance fédérale en date du 16 septembre 1937 a institué dans chaque canton une commission de défense aérienne passive. Les communes ont été soumises tour à tour à des exercices d'obscurcissement ; les résultats pour Versoix ont été satisfaisants. En général, chacun a mis beaucoup de bonne volonté et les essais sont concluants. Quelques personnes cependant n'ont pas compris que cet effort est demandé à tous ou n'ont pas voulu, on ne sait

pourquoi, se prêter joyeusement à cet acte de discipline. Nous faisons un pressant appel pour qu'à l'avenir on facilite la tâche de la Mairie responsable.

Les sapeurs-pompiers, une fois de plus, ont apporté bénévolement leur collaboration au contrôle de cet exercice. Ils y ont mis un excellent esprit ; nous les en remercions.

Nous rappelons que lors des exercices d'obscurcissement aucune lumière ne doit être visible de l'extérieur et que les dispositions doivent être prises de manière que l'obscurcissement puisse être prolongé sans qu'il en résulte un arrêt dans les habitudes de la population.

Conclusion

Nous terminons ce rapport en vous exprimant, Messieurs les Conseillers, notre gratitude pour votre aimable collaboration, nous nous plaignons à reconnaître le bon esprit qui a régné dans nos séances de Conseil, ainsi que le bon accord qui a permis de prendre toutes nos décisions à l'unanimité.

Nous disons à nos adjoints, Messieurs Mundinger et Berger, notre reconnaissance pour le travail intense qu'ils ont fourni et leur complaisance à nous seconder et souvent à nous remplacer.

Enfin nous remercions notre dévoué secrétaire dont le zèle et l'intelligence ont grandement facilité notre tâche.

Versoix, le 17 mai 1938.

Ch. RAMSEYER, *Maire.*



Rapport des Contrôleurs

La Commission des Finances s'est réunie le 10 mai 1938, à la Mairie, et a procédé à la vérification des comptes de 1937. Elle a reconnu la parfaite concordance des chiffres qui vous sont présentés et de ceux qui figurent dans les livres.

Elle a procédé à divers sondages au moyen des pièces fournies par la Mairie : soit d'une part les reçus de caisse et d'autre part les factures et quittances de mandats.

Les recettes s'élèvent à	Fr. 93.612,40
Les dépenses à	» 80.773,30
laissant un excédent de recettes de »	12.839,10

Cet excédent a été viré au compte de dépôt qui devient créancier de Fr. 12.573,90.

La Commission des Finances propose au Conseil municipal d'accepter les comptes tels qu'ils lui sont présentés et d'en donner décharge à l'administration.

Le rapporteur : J.-P. BORDIER.

LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1937 présenté par Monsieur le Maire,

Vu le rapport de la Commission des Finances,
A l'unanimité,

Arrête :

1° Les comptes de 1937 arrêtés à Fr. 93.612,40 aux recettes
» 80.773,30 aux dépenses

soit un excédent de recettes de Fr. 12.839,10
sont approuvés.

2° Le Conseil donne décharge à Monsieur le Maire pour sa gestion. Il lui exprime ses remerciements ainsi qu'à Messieurs les Adjointes pour la conscience et le dévouement avec lesquels ils ont administré la Commune en 1937.

Versoix, le 17 mai 1938.

Certifié conforme au procès-verbal.

Le Maire : Ch. RAMSEYER.

Allocations en 1937

Union Instrumentale	Fr	400,—
Société fédérale de Gymnastique	»	250,—
Société des Bains du Lac	»	200,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	»	250,—
Société de Sauvetage	»	100,—
Foot-Ball-Club	»	100,—
	<u>Total</u>	<u>Fr. 1300,—</u>

Dette Communale

Ville de Genève, Dette Electricité	Fr.	14.561,45
Caisse d'Épargne, Emprunt 1911 à 4 %	»	8.396,80
Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 %	»	27.048,25
	<u>Total de la dette</u>	<u>Fr. 50.006,50</u>

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde à fin d'exercice 1936	Fr.	2.397,85	
Intérêt 4 % au 31 décembre 1937	»	46,20	
Solde débiteur au 31 décembre 1937	»	265,20	
Déficit de l'exercice 1936			Fr. 2.709,25
	<u>Fr. 2.709,25</u>		<u>Fr. 2.709,25</u>

Fonds de bienfaisance

Solde en caisse au 31 décembre 1936	Fr.	26,70	
1/2 produit du tronc des mariages	»	40,50	
Legs Joseph Trummer	»	1.000,—	
Produit des naturalisations	»	500,—	
Don	»	5,—	
Caisse d'Épargne	»	3.456,70	
Intérêts au 31 décembre 1937	»	103,70	
Solde débiteur de l'exercice 1937	»	75,10	
Secours divers			Fr. 1.647,30
Solde du livret d'épargne			» 3.560,40
	<u>Fr. 5.207,70</u>		<u>Fr. 5.207,70</u>

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1936 .	Fr. 1.350,20
Intérêts au 31 décembre 1937	» 40,50
Seconde répartition de la Banque d'Escompte Suisse	» 325,20
	<hr/>
	Fr. 1.715,90

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

	Nature des Recettes	Recettes effectuées
N ^o		
9.	1/3 de la finance de naturalisation à verser au Fonds communal de bienfaisance	Fr. 500,—
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurance	» 995,30
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 479,—
13.	Produit de la taxe fixe	» 10.393,40
14.	Centimes additionnels	» 55.861,85
15.	Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 3 924,—
16.	Produits des locations des bâtiments et des emplacements communaux	» 4.032,85
20.	Amendes perçues par la Mairie	» 151,45
21.	Produit des concessions du cimetière	» 1.450,—
22.	Recettes éventuelles	» 1.672,90
23.	Produit de l'Etat Civil	» 378,50
26.	Concessions d'eau du canal	» 3.262,50
27.	Vente des bois	» 503,—
28.	Produit des inhumations	» 861,—
29.	Boni sur la consommation du gaz	» 3.729,60
30.	Produit des écolages	» 120,—
32.	Allocations pour travaux de chômage	» 4.603,25
33.	Contraventions perçues par l'Etat	» 393,80
34.	Subvention fédérale école primaire	» 300,—
	Total des dépenses	<u>Fr. 93.612,40</u>
	Total des Recettes	Fr. 93.612,40
	Total des Dépenses	» 80.773,30
	Excédent des recettes	<u>Fr. 12.839,10</u>

de la Commune de Versoix pour 1937

DÉPENSES

N°	Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr. 65,40
3.	Assurance des bâtiments communaux, contre l'incendie	» 124,05
4.	Frais de bureau et petite caisse	» 557,20
5.	Traitement des employés de la Mairie	» 3.600,—
6.	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 25,—
7.	Frais pour relier les recueils des lois	» 11,—
8.	Frais d'affichage	» 120,—
9.	Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière	» 1.135,90
11.	Entretien des fontaines, puits et pompes	» 1.075,90
12.	Secours contre l'incendie	» 1.785,85
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 32.967,95
14.	Fermage de la voirie enlèvement des immondices	» 2.600,—
15.	Fourniture d'eau	» 991,—
16.	Eclairage des routes et chemins	» 2.228,30
17.	Entretien des bâtiments communaux	» 6.176,20
18.	Chauffage des bâtiments communaux	» 4.037,15
19.	Eclairage des bâtiments communaux	» 606,05
20.	Entretien et renouvellement du mobilier des écoles	» 495,—
21.	Traitement des concierges des écoles et de la Mairie	» 2.011,95
22.	Part de la Commune pour les écoles secondaires rurales	» 753,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	» 100,—
25.	Fête des écoles	» 1.068,30
29.	Abonnement au téléphone	» 333,30
30.	Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 5.106,60
33.	Dépenses imprévues	» 803,65
35.	Versement au Fonds communal de bienfaisance du produit des naturalisations	» 500,—
40.	Frais pour l'Etat Civil	» 95,50
41.	Assurance scolaire	» 341,40
42.	Traitement des employés de la Commune	» 8.081,30
43.	Assurances diverses	» 411,20
44.	Ecolage à l'école de Chavannes-des-Bois	» 160,—
45.	Allocations diverses	» 1.300,—
46.	Allocation aux Colonies de Vacances	» 1.000,—
	Total des dépenses	Fr. 80.773,30

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Conseil municipal	2
Répartition des fonctions	2
Recensement cantonal de 1937	2
Compte rendu administratif et financier, exercice 1937	3
Chemins communaux	4
Goudronnages	5
Agent municipal et cantonniers	5
Cimetière	6
Jetée du port	6
Vieux-Port	6
Bâtiments communaux	6
Ecole enfantine	7
Ecoles de Versoix	7
Courses scolaires	8
Naturalisation	8
Etat Civil	8
Compagnie des Sapeurs-Pompiers	8
Fièvre aphteuse	9
Obscurcissement des 27 septembre et 4-5 nov. 1937	9
Conclusion	10
Rapport des Contrôleurs	11
Allocations en 1937	12
Dette Communale	12
Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat	12
Fonds de bienfaisance	12
Fonds de courses scolaires	13
Compte des recettes et des dépenses pour 1937	14 et 15

LOGIS-PENSION

Le Maire croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisation, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

LOI SUR LES ROUTES DE 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 mètre.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou de mariage.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 41.212.